

CCMC 14092-R

CCMC Évaluation de la conformité aux codes du Canada

Numéro du CCMC :	14092-R
Statut :	En vigueur
Date de publication :	2018-04-13
Date de modification :	2023-03-08
Titulaire de l'évaluation :	Eovations, LLC. 5 Meadowcraft Parkway Selma (AL) 36701 États-Unis Site Web : www.deckorators.com Téléphone : 334-872-1580 Courriel : bbirchmeier@ufpi.com
Noms des produits :	<ul style="list-style-type: none">• DecKorators® Pioneer• DecKorators® Vault• DecKorators® Voyage
Conformité aux codes :	CNB 2015, CBO
Exigences d'évaluation :	CCMC-TG-067315.04-15 "Guide technique du CCMC sur le platelage extérieur en composite minéral de polypropylène"

Le présent document constitue un élément de preuve suffisant pour obtenir l'approbation de la plupart des autorités compétentes au Canada. À propos de la reconnaissance du CCMC – Vérifier la conformité des produits grâce à la marque de confiance du CCMC

Conformité aux codes

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) est d'avis que les produits évalués, lorsqu'ils sont utilisés comme platelage et marches d'escalier à l'extérieur selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation, sont conformes aux dispositions du code suivant :

Code national du bâtiment du Canada 2015

Disposition	Type de solution
9.4.2.1. Domaine d'application	<u>De rechange</u>
9.4.2.2. Charges spécifiées dues à la neige	<u>Acceptable</u>
9.4.2.3. Plates-formes susceptibles d'être soumises aux charges dues à la neige et à l'usage	<u>Acceptable</u>
9.4.3.1. Calcul de la flèche	<u>De rechange</u>
9.8.9.1. Charges exercées sur les escaliers et les rampes	<u>Acceptable</u>
9.8.9.6. Revêtement de finition	<u>De rechange</u>
9.23.15.5. Épaisseur ou cote	<u>De rechange</u>

Code du bâtiment de l'Ontario

La décision n° 18-07-356 (14092-R) autorisant l'utilisation de ce produit en Ontario, sous réserve des modalités qu'elle contient, a été rendue par le ministre des Affaires municipales et du Logement le 2018-10-19 en vertu de l'article 29 de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment (consulter la décision pour connaître les modalités). Cette décision est soumise à des examens ainsi qu'à des mises à jour périodiques.

L'opinion ci-dessus est fondée sur l'évaluation par le CCMC des éléments de preuve techniques fournis par le titulaire de l'évaluation et est assujettie aux conditions et restrictions énoncées. Un résumé des exigences techniques qui constituent le fondement de la présente évaluation est inclus à l'intention des utilisateurs.

Renseignements sur les produits

Noms des produits

- DecKorators® Pioneer
- DecKorators® Vault
- DecKorators® Voyage

Description

Planches comportant des charges inorganiques (minérales) coextrudées exclusives, une âme en polypropylène vierge et une couche supérieure de finition mince faite de polypropylène. Il s'agit de planches de platelage pleines rectangulaires aux coins arrondis et à rives à fentes.

Les planches DecKorators® Vault et DecKorators® Voyage ont une épaisseur moyenne de 21,2 mm et une largeur moyenne de 139,7 mm, tandis que les planches DecKorators® Pioneer ont une épaisseur moyenne de 20,3 mm et une largeur moyenne de 132,1 mm.

Les planches DecKorators® Vault sont offertes en deux (2) couleurs (Dusk et Mesquite). Les planches DecKorators® Voyage sont offertes en six (6) couleurs (Toundra, Costa, Khaya, Mesa, Sierra et Sedona). Les planches DecKorators® Pioneer sont offertes en quatre couleurs (Riverside, Timberline, Lakeview et Fieldstone).

Les planches sont censées être utilisées comme éléments de platelage extérieur et installées sur une ossature en bois classique (voir la [figure 1](#) et la [figure 2](#)).

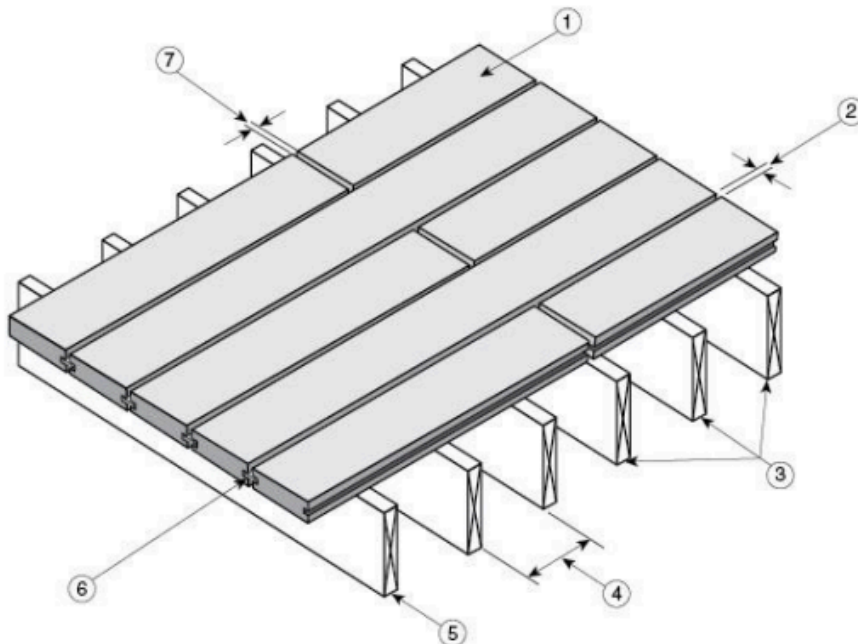


Figure 1. Planches de platelage composites DecKorators® Vault, DecKorators® Voyage et DecKorators® Pioneer avec système de fixation dissimulé

1. DecKorators® Vault, DecKorators® Voyage et DecKorators® Pioneer
2. Espacement minimal de 3,2 à 4,8 mm entre les côtés des planches, selon la température à la mise en oeuvre

3. Au moins trois (3) solives par planche
4. Espacement maximal des solives : 300 mm entre axes
5. Solive conçue pour supporter les charges applicables
6. Dispositifs de fixation dissimulés DeckKorators® Stowaway™ fournis par le fabricant
7. Espacement minimal de 1,6 à 8,0 mm entre les extrémités des planches, selon la longueur de celles-ci et la température à la mise en oeuvre

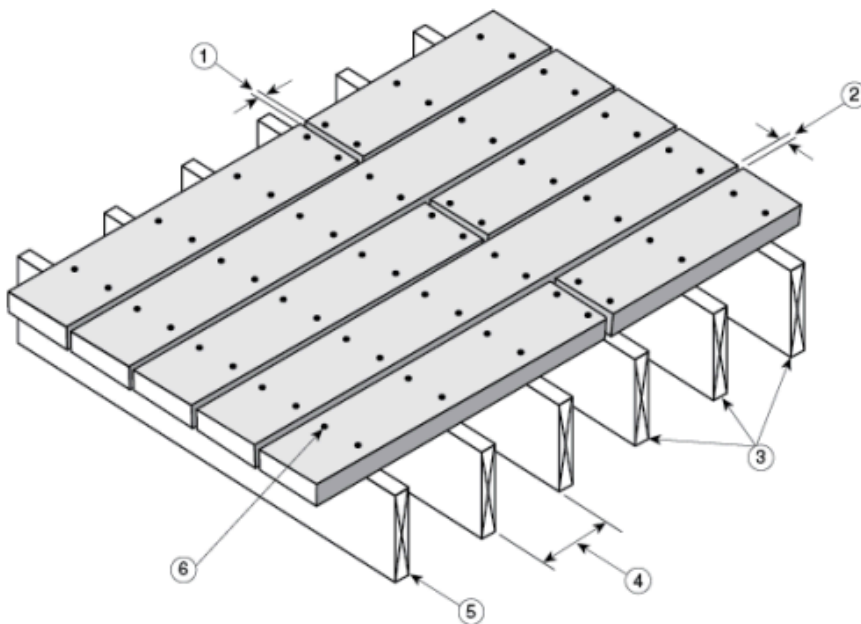


Figure 2. DeckKorators® Vault, DeckKorators® Voyage et DeckKorators® Pioneer

1. Espacement minimal de 1,6 à 8,0 mm entre les extrémités des planches, selon la longueur de celles-ci et la température à la mise en oeuvre
2. Espacement minimal de 3,2 à 4,8 mm entre les côtés des planches, selon la température à la mise en oeuvre
3. Au moins trois (3) solives par planche
4. Espacement maximal des solives : 300 mm entre axes
5. Solive conçue pour supporter les charges applicables
6. Deux (2) dispositifs de fixation de 63,5 mm de longueur par appui

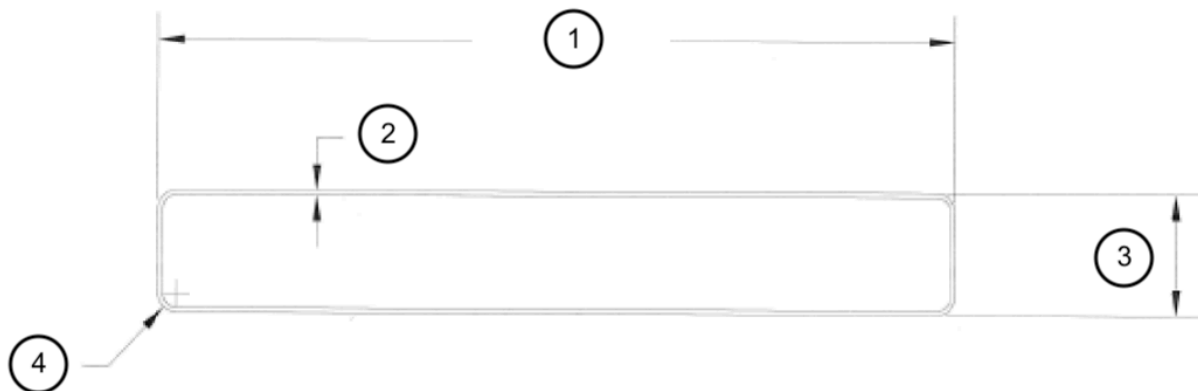


Figure 3. DeckKorators® Vault et DeckKorators® Voyage, profil plein

1. 139,7 mm

- 2. 0,76 mm, couche supérieure de finition
- 3. 21,2 mm
- 4. R 3,2 mm

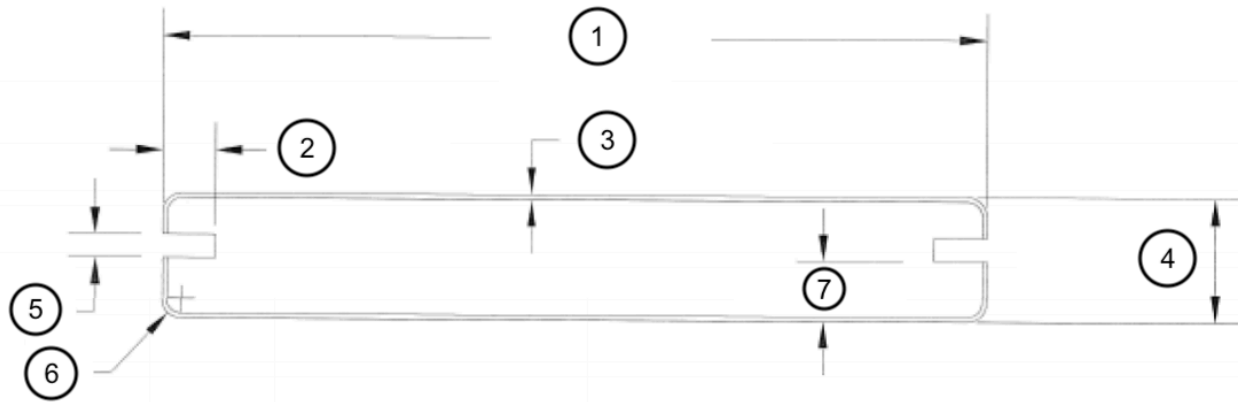


Figure 4. DeckKorators® Vault et DeckKorators® Voyage, profil rainuré

- 1. 139,7 mm
- 2. 8,9 mm
- 3. 0,76 mm, couche supérieure de finition
- 4. 21,2 mm
- 5. 4,1 mm
- 6. R 3,2 mm
- 7. 10,2 mm

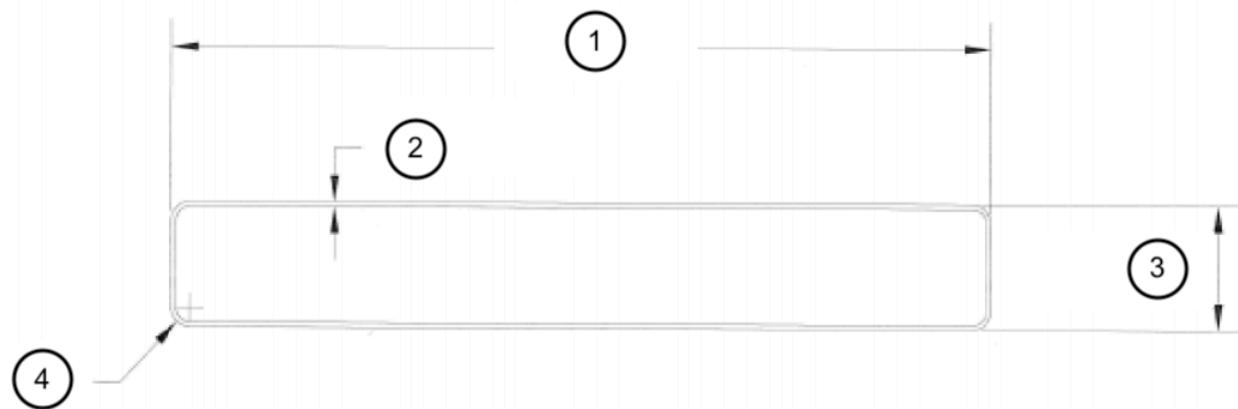


Figure 5. DeckKorators® Pioneer, profil plein

- 1. 132,1 mm
- 2. 0,76 mm, couche supérieure de finition
- 3. 20,3 mm
- 4. R 3,2 mm

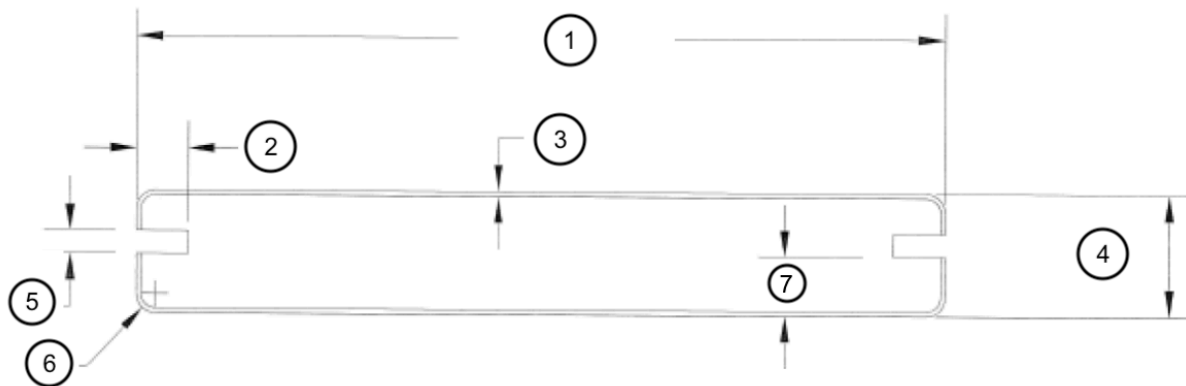


Figure 6. DeckKorators® Pioneer, profil rainuré

1. 132,1 mm
2. 8,9 mm
3. 0,76 mm, couche supérieure de finition
4. 20,3 mm
5. 4,1 mm
6. R 3,2 mm
7. 10,2 mm

Usine de fabrication

La présente évaluation est seulement valide pour les produits fabriqués dans l'usine suivante :

Noms des produits	Usine de fabrication
	Selma (AL), US
DeckKorators® Pioneer	☑
DeckKorators® Vault	☑
DeckKorators® Voyage	☑

☑ Indique que le produit provenant de cette installation de fabrication a fait l'objet d'une évaluation par le CCMC.

Conditions et restrictions

L'opinion sur la conformité fournie par le CCMC se limite à l'utilisation du produit conformément aux conditions et restrictions énoncées ci-après.

- Les planches doivent être mises en oeuvre sur des appuis à entraxe d'au plus 300 mm.
- Le produit doit être fixé aux solives de bois au moyen de dispositifs de fixation conformes à l'article 9.23.3.1., Normes (Dispositifs de fixation), division B, CNB 2015. Ces dispositifs de fixation doivent être enduits d'un revêtement anticorrosion ⁽¹⁾ ou être faits d'acier inoxydable. Il doit y avoir au moins deux (2) dispositifs de fixation de 63,5 mm de longueur par appui.
- Le produit peut également être installé à l'aide du système de fixation en plastique caché DeckKorators® Stowaway™ fourni par le fabricant.
- Les produits ne doivent pas être installés à une température inférieure à -7 °C.
- Lorsque les produits sont mis en oeuvre bout à bout, chacune de leurs extrémités doit être séparée de l'autre par un écart variant en fonction de la longueur des planches et de la température ambiante au moment de la pose. Cet écart doit être d'au moins 1,6 mm à 8 mm, selon la température d'installation et la température la plus élevée qui est prévue pour un (1) an à l'emplacement géographique où les produits sont mis en oeuvre. Consulter les instructions de mise en oeuvre de platelages à éléments jointifs pleins de DeckKorators (DeckKorators Solid Decking Installation Instructions, réf. de document 10534 1/23) et les instructions de mise en oeuvre de platelages à éléments rainurés de DeckKorators (DeckKorators Grooved Decking Installation Instructions, réf. de document 10533 1/23) pour connaître les exigences détaillées en matière d'espacement de bout à bout.
- L'écart latéral entre les planches doit être d'au moins 3,2 mm pour les installations à une température supérieure à 0 °C et d'au moins 4,8 mm pour celles à une température inférieure à 0 °C.
- Les produits ne doivent pas être considérés comme étant équivalents au bois d'oeuvre de dimensions courantes.
- Les planches à profil plein (section pleine) peuvent être utilisées comme marches d'escalier à entraxe de 230 mm (9 po).
- Les produits doivent être mis en oeuvre par une personne ayant pris connaissance du contenu du guide d'installation.
- Lorsque cela est possible, l'étiquette du produit ou son emballage doit porter le nom ou le logo du fabricant et la mention « CCMC 14092-R ».

Note

- ¹ Depuis janvier 2004, le bois traité sous pression requiert des dispositifs de fixation galvanisés à chaud pour donner une performance satisfaisante.
-

Exigences techniques

La présente évaluation est fondée sur la démonstration de la conformité au critère suivant :

Numéro du critère	Critère
CCMC-TG-067315.04-15	Guide technique du CCMC sur le platelage extérieur en composite minéral de polypropylène

Le titulaire de l'évaluation a fourni de la documentation technique dans le cadre de l'évaluation réalisée par le CCMC. Les essais ont été menés dans des laboratoires reconnus par le CCMC. Les éléments de preuve techniques correspondants pour ce produit sont résumés ci-après.

Exigences de performance

Propriétés physiques et mécaniques de base

Tableau 1. Résultats des essais relatifs aux propriétés physiques et mécaniques de base des produits

Propriété	Unité	Exigence	Résultat
Variation dimensionnelle – coefficient de dilatation linéaire (thermique) : longitudinal	°C ⁻¹	≤ 2 × 10 ⁻⁵	0,96 × 10 ⁻⁵
Variation dimensionnelle – coefficient de dilatation linéaire (thermique) : transversal	°C ⁻¹	≤ 2 × 10 ⁻⁵	7,03 × 10 ⁻⁵ (1)
Résistance et rigidité – module d'élasticité (ME) – gammes Vault et Voyage	MPa	≥ 750	2466
Résistance et rigidité – module d'élasticité (ME) – gamme Pioneer	MPa	≥ 750	2435
Résistance et rigidité – module de rupture (MR) – gammes Vault et Voyage	MPa	≥ 9	34
Résistance et rigidité – module de rupture (MR) – gamme Pioneer	MPa	≥ 9	35
Résistance et rigidité – résistance au choc	J/m	≥ 53,4	1224,3
Résistance et rigidité – dureté	kN	≥ 1,8	3,1
Résistance et rigidité – fluage, reprise élastique et durée de la charge (2)	%	≤ 25 % pour le fluage	45 (3)
Résistance et rigidité – fluage, reprise élastique et durée de la charge (2)	%	≥ 75 % pour la reprise élastique	80
Résistance et rigidité – fluage, reprise élastique et durée de la charge (2)	%	Aucune défaillance de l'échantillon à l'étape 6	Aucune défaillance de l'échantillon
Résistance et rigidité – résistance au choc (après vieillissement climatique)	%	≥ 75 % de la valeur avant vieillissement climatique	97,1
Résistance et rigidité – ME (après vieillissement accéléré)	%	≥ 50 % de la valeur avant vieillissement	87,0

This PDF is an alternative version. This document was published on 2023-03-08 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(ER\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

Propriété	Unité	Exigence	Résultat
Résistance et rigidité – MR (après vieillissement accéléré)	%	≥ 50 % de la valeur avant vieillissement	98,4
Résistance à l'arrachement au dispositif de fixation – résistance à la sortie du dispositif de fixation – vis à platelage	N	≥ 600	1712
Résistance à l'arrachement au dispositif de fixation – résistance à la sortie du dispositif de fixation – système de fixation dissimulé exclusif	N	≥ 600	1037
Résistance à l'arrachement au dispositif de fixation – résistance aux charges latérales – vis à platelage	N	≥ 720	3263
Résistance à l'arrachement au dispositif de fixation – résistance aux charges latérales – système de fixation dissimulé exclusif	N	≥ 720	2701
Indice de propagation de la flamme	Aucune	≤ 200	100
Indice de dégagement des fumées	Aucune	Rapport	385

Notes

- 1 Les résultats sont jugés acceptables selon les instructions d'installation du fabricant relatives aux écarts.
- 2 Les essais de fluage, de reprise élastique et de durée de la charge ont été effectués à un entraxe de solives de 400 mm.
- 3 Les résultats sont jugés acceptables compte tenu d'une limite d'entraxe des solives de 300 mm.

Performance sous charges de choc et charges statiques concentrées

Tableau 2. Résultats des essais relatifs à la performance sous charges statiques concentrées des produits DecKorators® Vault et DecKorators® Voyage ⁽¹⁾

Propriété	Exigence – charge ultime minimale (kN)	Exigence – flèche maximale sous charge de 0,89 kN pour une portée de 400 mm (mm)	Résultat ⁽²⁾ – charge ultime (kN)	Résultat ⁽²⁾ – flèche sous charge de 0,89 kN (mm)
Charge concentrée – platelage à 50 °C	2,45	2,00	4,78	6,83 ⁽³⁾
Charge concentrée – platelage à 20 °C	2,45	2,00	6,44	4,59 ⁽³⁾
Charge concentrée – platelage à -35 °C	2,45	2,00	9,04	2,62 ⁽³⁾

Notes

This PDF is an alternative version. This document was published on 2023-03-08 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(ER\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

- 1 Résultats donnés pour les profils rainurés seulement étant donné que ces résultats étaient plus conservateurs que ceux applicables aux profils pleins.
- 2 Résultats portant sur des planches avec appuis à entraxe de 400 mm.
- 3 Les résultats sont jugés acceptables. Les planches doivent être mises en oeuvre sur des appuis à entraxe d'au plus 300 mm. Chaque planche doit être supportée par au moins trois (3) appuis.

Tableau 3. Résultats des essais relatifs à la performance sous charges statiques concentrées pour le produit DecKorators® Pioneer ⁽¹⁾

Propriété	Exigence – charge ultime minimale (kN)	Exigence – flèche maximale sous charge de 0,89 kN pour une portée de 300 mm (mm)	Résultat ⁽²⁾ – charge ultime (kN)	Résultat ⁽²⁾ – flèche sous charge de 0,89 kN (mm)
Charge concentrée – platelage à 50 °C	2,45	1,62	5,50	4,14 ⁽³⁾
Charge concentrée – platelage à 20 °C	2,45	1,62	6,97	2,63 ⁽³⁾
Charge concentrée – platelage à -35 °C	2,45	1,62	9,49	1,90 ⁽³⁾

Notes

- 1 Résultats donnés pour les profils rainurés seulement étant donné que ces résultats étaient plus conservateurs que ceux applicables aux profils pleins.
- 2 Résultats portant sur des planches avec appuis à entraxe de 300 mm.
- 3 Résultats supérieurs à la valeur exigée. La flèche supplémentaire n'aura pas d'incidence sur la performance globale.

Tableau 4. Résultats des essais relatifs à la performance sous charges statiques concentrées des produits DecKorators® Vault et DecKorators® Voyage ⁽¹⁾

Propriété	Exigence – charge ultime minimale après une charge de choc de 100 N·m (kN)	Exigence – flèche maximale sous charge de 0,89 kN après une charge de choc pour une portée de 400 mm (mm)	Résultat ⁽²⁾ – charge de 1,78 kN après une charge de choc de 100 N·m	Résultat ⁽²⁾ – flèche sous charge de 0,89 kN après une charge de choc (mm)
Charge de choc – platelage à 50 °C	1,78	2,00	Aucune rupture	4,41 ⁽³⁾

Notes

- ¹ Résultats donnés pour les profils rainurés seulement étant donné que ces résultats étaient plus conservateurs que ceux applicables aux profils pleins.
- ² Résultats portant sur des planches avec appuis à entraxe de 400 mm.
- ³ Les résultats sont jugés acceptables. Bien que ce résultat soit supérieur à l'exigence de 2,00 mm, la flèche supplémentaire n'est pas considérée comme significative pour le matériau à 50 °C.

Tableau 5. Résultats des essais relatifs à la performance sous des charges de choc pour le produit DecKorators® Pioneer ⁽¹⁾

Propriété	Exigence – charge ultime minimale après une charge de choc de 100 N·m (kN)	Exigence – flèche maximale sous charge de 0,89 kN après une charge de choc sur une portée de 300 mm (mm)	Résultat ⁽²⁾ – charge de 1,78 kN après une charge de choc de 100 N·m	Résultat ⁽²⁾ – flèche sous charge de 0,89 kN après une charge de choc (mm)
Charge de choc – platelage à 50 °C	1,78	1,62	Aucune rupture	2,88 ⁽³⁾

Notes

- ¹ Résultats donnés pour les profils rainurés seulement étant donné que ces résultats étaient plus conservateurs que ceux applicables aux profils pleins.
- ² Résultats portant sur des planches avec appuis à entraxe de 300 mm.
- ³ Les résultats sont jugés acceptables. Bien que ce résultat soit supérieur à l'exigence de 1,62 mm, la flèche supplémentaire n'est pas considérée comme significative pour le matériau à 50 °C.

Tableau 6. Résultats des essais relatifs à la performance des marches d'escalier sous charge statique concentrée pour les produits DecKorators® Vault et DecKorators® Voyage ⁽¹⁾

Propriété	Exigence – charge ultime minimale (kN)	Exigence – flèche maximale sous 1 kN (mm)	Résultat ⁽²⁾ – charge ultime appliquée (kN)	Résultat ⁽²⁾ – flèche inférieure à 1 kN (mm)
Charge statique concentrée – marche d'escalier	5 ⁽³⁾	0,75	12,54	1,68 ⁽⁴⁾
Charge statique concentrée – marche d'escalier	5 ⁽⁵⁾	0,75	6,76	1,68 ⁽⁴⁾

Notes

- 1 Cet essai a été mené seulement sur des planches à section pleine. Seules les planches spécifiées (à section pleine) peuvent être utilisées comme marches d'escalier.
- 2 Les résultats visent des limons espacés à entraxe de 230 mm dans des conditions d'essais avec température à 50 °C. Trois (3) échantillons ont été soumis à chaque essai.
- 3 Charge appliquée à travers un disque de 75 mm de diamètre placé sur la ligne médiane de la planche et à mi-chemin entre les limons.
- 4 Bien que la flèche soit légèrement supérieure à la limite permise, la charge ultime appliquée était de 150 % supérieure à la charge ultime minimale exigée. Cette flèche est donc jugée acceptable.
- 5 Charge appliquée à travers un disque de 38 mm de diamètre placé le long de la rive extérieure du nez de marche, au niveau des limons.

Tableau 7. Résultats des essais relatifs à la performance des marches d'escalier sous charge statique concentrée pour le produit DecKorators® Pioneer ⁽¹⁾

Propriété	Exigence – charge ultime minimale (kN)	Exigence – flèche maximale sous 1 kN (mm)	Résultat ⁽²⁾ – charge ultime appliquée (kN)	Résultat ⁽²⁾ – flèche inférieure à 1 kN (mm)
Charge statique concentrée – marche d'escalier	5 ⁽³⁾	0,75	12,22	1,75 ⁽⁴⁾
Charge statique concentrée – marche d'escalier	5 ⁽⁵⁾	0,75	8,15	1,75 ⁽⁴⁾

Notes

- 1 Cet essai a été mené seulement sur des planches à section pleine. Seules les planches spécifiées (à section pleine) peuvent être utilisées comme marches d'escalier.
- 2 Les résultats visent des limons espacés à entraxe de 230 mm dans des conditions d'essais avec température à 50 °C. Trois (3) échantillons ont été soumis à chaque essai.
- 3 Charge appliquée à travers un disque de 75 mm de diamètre placé sur la ligne médiane de la planche et à mi-chemin entre les limons.
- 4 Bien que la flèche soit légèrement supérieure à la limite permise, la charge ultime appliquée était de 144 % supérieure à la charge ultime minimale exigée. Cette flèche est donc jugée acceptable.
- 5 Appliqué à travers un disque de 38 mm de diamètre le long de la rive extérieure du nez de marche, au niveau des limons.

Durabilité

Tableau 8. Résultats des essais relatifs à la durabilité des produits

Propriété	Exigence	Résultat – épinette-pin-sapin	Résultat – DecKorators® Vault et DecKorators® Voyage
ME	Pourcentage moyen de perte de ME après exposition aux rayons UV ⁽¹⁾ Le vieillissement accéléré ⁽²⁾ doit être égal ou inférieur à celui du bois d'épinette.	14,5 %	6,1 %
MR	Pourcentage moyen de perte du MR après exposition aux rayons UV ⁽¹⁾ Le vieillissement accéléré ⁽²⁾ doit être égal ou inférieur à celui du bois d'épinette.	43,6 %	0,1 %

Notes

- 1 4000 h du cycle 1 tel qu'il est indiqué à l'annexe X3.1 de la norme ASTM G 155-13, « Standard Practice for Operating Xenon Arc Light Apparatus for Exposure on Non-Metallic Materials ».
- 2 Le cycle de vieillissement accéléré, qui comprend l'humidification, le gel, le dégel et le séchage, est répété cinq (5) fois.

Qualité de finition de la surface de marche et résistance au glissement

Tableau 9. Résultats des essais relatifs aux propriétés de résistance au glissement des produits

Propriété	Exigence	Résultat – parallèle aux planches	Résultat – perpendiculaire aux planches
Résistance au glissement (longitudinal) – à l'état sec – gammes Vault et Voyage	> 0,5 (ASTM F 1679-04)	0,73	0,74
Résistance au glissement (longitudinal) – à l'état mouillé – gammes Vault et Voyage	> 0,5 (ASTM F 1679-04)	0,66	0,69
Résistance au glissement (longitudinal) – à l'état sec – gamme Pioneer	> 0,5 (ASTM F 1679-04)	0,64	0,70
Résistance au glissement (longitudinal) – à l'état mouillé – gamme Pioneer	> 0,5 (ASTM F 1679-04)	0,54	0,61

Renseignements administratifs

Exonération de responsabilité

La présente évaluation est produite par le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC), qui fait partie du Centre de recherche en construction du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). L'évaluation doit être lue dans le contexte du [Recueil d'examens de produits du CCMC](#) et du code de construction en vigueur prescrit par la loi.

Le CCMC a été fondé en 1988 en considération des responsables de la réglementation, soit les provinces et territoires, afin d'assurer la conformité des solutions acceptables et des solutions de rechange aux codes de construction locaux par l'entremise d'examens définis par l'autorité compétente en vue de délivrer un permis de construire.

Il incombe à l'autorité compétente locale, aux spécialistes de la conception et aux rédacteurs de devis d'attester de la validité de l'évaluation et de vérifier que celle-ci n'a pas été révoquée ou mise à jour. Prière de consulter le [site Web](#) ou de communiquer avec le CCMC aux coordonnées suivantes :

Centre canadien de matériaux de construction

Centre de recherche en construction
Conseil national de recherches du Canada
1200, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0R6
Téléphone : 613-993-6189
Télécopieur : 613-952-0268

Le CNRC a procédé à l'évaluation du matériau, produit, système ou service décrit dans le présent document uniquement en regard des caractéristiques qui y sont énoncées. L'information et les opinions fournies dans la présente évaluation sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié (comme les autorités compétentes, les spécialistes de la conception et les rédacteurs de devis) pour en utiliser le contenu et l'appliquer. La présente évaluation est valide seulement si le produit est installé en respectant rigoureusement les conditions et restrictions qui y sont énoncées ainsi que les exigences du code de construction applicable. Dans les cas où aucun permis de construire applicable n'est délivré et où il n'y a aucune confirmation de la conformité « aux fins d'utilisation dans le domaine d'application prévu », la présente évaluation est nulle et non avenue à tous les égards. La présente évaluation ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le CNRC ne fournit aucune recommandation à l'égard de tout matériau, produit, système ou service décrit dans le présent document. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation et de la fiabilité de l'information contenue dans la présente évaluation quant à sa conformité aux normes et aux codes qui y sont incorporés par renvoi. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.

Langue

An English version of this document is available.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent document, la version anglaise prévaut.

Droit d'auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil national de recherches du Canada, 2022

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit, par un quelconque procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable du CCMC.

This PDF is an alternative version. This document was published on 2023-03-08 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(FR\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

Reconnaissance du CCMC

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie, le seul service du genre qui soit appuyé et administré par le gouvernement du Canada. Le CCMC a la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Au Canada, la plupart des autorités compétentes considèrent les examens de produits du CCMC comme des éléments de preuve acceptables aux fins de l'approbation de produits.

Les examens du CCMC sont reconnus par les autorités responsables de la construction au Canada :

Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA)



(Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA))

Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN)



(Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN))

Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)



(Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH))

Alberta Building Officials Association (ABOA)



(Alberta Building Officials Association (ABOA))

Saskatchewan Building Officials Association (SBOA)



(Saskatchewan Building Officials Association (SBOA))

Manitoba Building Officials Association (MBOA)



(Manitoba Building Officials Association (MBOA))

Association des officiers en bâtiments de l'Ontario



(Association des officiers en bâtiments de l'Ontario)

Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB)



(Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB))



Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux exigences des codes canadiens et consulte les responsables de la réglementation de la construction dans l'ensemble du pays au sujet des variantes régionales des codes et des interprétations à l'échelle locale et provinciale. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter les renseignements techniques figurant dans les examens du CCMC lorsqu'ils prennent des décisions touchant l'approbation de produits. [Cliquer ici pour en savoir davantage sur le service unique qu'offre le CCMC pour le Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le CCMC par téléphone au 613-993-6189 ou par courriel à l'adresse ccmc@nrc-cnrc.gc.ca.

AVIS

L'information contenue dans cette page Web (en format HTML) constitue l'information la plus à jour du CCMC à propos du présent examen.

En téléchargeant ce fichier PDF, vous reconnaissez que ce fichier :

- ne doit servir qu'à des fins d'archivage;
- représente l'information disponible au moment du téléchargement; et
- pourrait ne pas correspondre à l'information la plus à jour disponible à une date ultérieure.

Les renvois au présent examen du CCMC (dans la documentation sur les produits, les sites Web, etc.) doivent être faits à l'aide d'un lien menant à la page Web de l'évaluation. **Ce fichier PDF ne doit pas être utilisé pour distribuer une copie du présent examen à un auditoire.**

[Afficher PDF \(format de document portable\)](#)

Conformité au moyen d'une solution acceptable

Conformité au CNB au moyen de solutions acceptables

S'il peut être démontré que la conception d'un bâtiment (matériaux, composants, ensembles de construction ou systèmes) satisfait à toutes les dispositions des **solutions acceptables** pertinentes de la division B (si, par exemple, elle est conforme à toutes les dispositions pertinentes d'une norme incorporée par renvoi), on juge que la conception satisfait aux objectifs et aux énoncés fonctionnels liés aux dispositions en question et, par conséquent, qu'elle est conforme aux exigences du CNB.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)a)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution acceptable**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Conformité au moyen d'une solution de rechange

Conformité au CNB au moyen de solutions de rechange

Une conception qui diffère des solutions acceptables de la division B doit être considérée comme une « **solution de rechange** ». Il faut démontrer que cette solution de rechange traite des mêmes aspects que les solutions acceptables pertinentes de la division B, y compris les objectifs et énoncés fonctionnels qui y sont attribués. Toutefois, comme les objectifs et les énoncés fonctionnels sont exprimés en des termes entièrement qualitatifs, il n'est pas possible de démontrer qu'une solution de rechange y est conforme. C'est pourquoi l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) indique que la division B établit de façon quantitative les performances que les solutions de rechange doivent atteindre. Dans de nombreux cas, ces performances ne sont pas définies de façon très précise dans les solutions acceptables. [...] Quoi qu'il en soit, l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) précise qu'un effort doit être fourni pour démontrer que la performance de la solution de rechange n'est pas seulement « acceptable », mais qu'elle est « équivalente » à celle d'une conception qui satisferait aux exigences des solutions acceptables pertinentes de la division B.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)b)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution de rechange**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.